

parlement du Canada-Uni. "En ce qui concerne mes relations avec l'homme éminent qui vient de s'éteindre," disait alors Cartier, "je ferai observer qu'il était mon ami dans la profession, et que je l'avais pris pour modèle. Non pas que je fusse en état de l'égaliser ni même de rivaliser avec lui. Non, le juge LaFontaine possédait une vaste intelligence, et lorsqu'il pratiquait au barreau, c'était toujours avec crainte que j'entreprenais de défendre une cause combattue par celui qui n'est plus. Si j'ai pu acquérir un peu d'expérience comme avocat, je le dois dans une grande mesure au modèle que j'étais heureux d'essayer à imiter. J'ai eu la bonne fortune d'être l'ami non seulement professionnel, mais personnel de sir Louis-Hippolyte LaFontaine, qui a été mon chef politique et dont j'ai été partisan en Chambre, comme je l'avais été avant mon entrée au parlement."

"Le défunt juge en chef était un grand homme, et sa mort est une perte j'ose dire irréparable pour le pays. Il était remarquable par sa droiture, sa précision dans les débats, et sa probité. Il avait sans doute des adversaires ; mais il n'oublia jamais le respect qu'il devait à sa réputation d'honnêteté et d'habileté au milieu des plus vives agitations de la politique."

"Nous devons donc tous déplorer la perte que nous éprouvons par la mort de sir Louis-Hippolyte LaFontaine, qui faisait honneur à la magistrature et au pays. Sa nomination au poste de juge en chef du Bas-Canada avait été accueillie avec la plus grande faveur par le public, sans exception aucune ; on avait voulu le récompenser ainsi dans une certaine mesure de ses généreux services. Et quand Sa Majesté conféra à l'illustre défunt une haute marque de distinction, — le titre de baronnet — il n'y eut qu'une voix pour proclamer que personne n'en était plus digne que lui."²³

Les paroles employées par Cartier à l'égard de LaFontaine devaient également pouvoir s'appliquer dans la suite au grand successeur de LaFontaine à la direction du peuple canadien-français. Ce que les réformistes, auxquels Cartier appartenait, ont pu accomplir devait effectuer un bien immense pour tout le pays. En réalité, ce n'était rien moins qu'une révolution, mais une révolution accomplie par des méthodes pacifiques et constitutionnelles. Cette révolution a assis sur de larges bases les fondations des libertés politiques et de l'autonomie nationale du Canada. Cartier et ses associés utilisèrent à leur tour ces fondations pour y ériger le majestueux édifice d'une grande con-

²³ Le 24 juin 1908, en présence d'une réunion distinguée, la première pierre d'un monument à LaFontaine fut posée dans le Parc LaFontaine, à Montréal, par sir Alphonse Pelletier, lieutenant-gouverneur de la province de Québec. Il faut espérer que l'œuvre sera reprise et qu'on rendra à LaFontaine la justice qui lui est due par l'érection d'un monument commémorant ses services, de même que le monument Cartier commémore les grandes choses accomplies par Cartier.